



Laon, le 17 novembre 2016

Communiqué de presse

Accidentalité sur la RN2 – contournement de Soissons

Réunion des services de l'État ce jeudi 17 novembre 2016

Suite aux derniers accidents graves survenus sur le contournement de Soissons, Nicolas BASSELIER, préfet de l'Aisne, a décidé de réunir les acteurs de la sécurité routière, le gestionnaire du réseau et les forces de l'ordre afin de déterminer rapidement les actions à mener pour diminuer l'accidentalité sur cette portion de la RN2.

Le contournement de Soissons est la zone supportant le flux de circulation le plus important du département avec 8 090 véhicules/jour en moyenne, dont 20 % de poids lourds. Cette portion de réseau se situe à la fois en zone de compétence police et gendarmerie. Le revêtement est dégradé par endroit.

Depuis janvier 2007, 9 accidents mortels, impliquant la mort de 10 personnes, ont été enregistrés sur le contournement de Soissons, entre la descente de Vauxbain (point kilométrique 23) et l'amorce de la descente de Crouy (point kilométrique 33). Les causes de ces accidents étaient : l'imprudence (3 cas), l'alcoolémie (2 cas), la circulation à gauche (2 cas) et la vitesse excessive (2 cas).

Cet axe fait l'objet d'une action soutenue de contrôles, combinant la présence d'un radar fixe dans chaque sens, de radars autonomes aléatoires et des contrôles effectués de manière fréquente par les forces de l'ordre.

Afin d'améliorer la sécurité des usagers empruntant cet axe, plusieurs mesures vont être mises en œuvre :

- création d'une plate-forme permettant d'installer un radar autonome ou d'effectuer des contrôles à l'aide de radars embarqués ;
- dans le sens Laon-Paris, entre la côte de la Perrière et l'échangeur de la sucrerie, abaissement de la limitation de vitesse à 70 km/h et réduction à une voie de circulation, accompagné d'un renfort de la signalisation ;
- expérimentation d'un dispositif de fermeture du carrefour permettant de traverser la RN 2 au niveau de la Perrière, interdisant les demi-tours et limitant les risques de circulation à contre-sens ;
- dès 2017, réalisation de travaux afin d'améliorer la qualité du revêtement.

2, rue Paul Doumer – CS 20656 – 02010 LAON CEDEX

Contact presse : Service départemental de la communication interministérielle
Tél : 03 23 21 82 15 ou 06 85 47 34 69 - Courriel : pref-communication@aisne.gouv.fr
www.aisne.gouv.fr - www.facebook.com/prefetdelaisne - Twitter : @Prefet02